

En permanence, pensez à apporter les derniers avis d'imposition du foyer ainsi qu'un justificatif de propriété (taxe foncière...)

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est lancée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Ce dispositif permet de proposer des permanences-conseil et de mobiliser des subventions à travers un accompagnement pour réhabiliter les logements.

Focus propriétaires bailleurs

Des **aides spécifiques** pour :
Améliorer la **performance énergétique**
Agir contre l'**habitat indigne**
Louer solidaire et **sécuriser** votre **gestion locative**



PERMANENCES 2026

1er SEMESTRE

les vendredis de **9h à 12h**, libres et gratuites sur RDV
A l'espace France services de l'Argentière-La Bessée
ou en itinérance sur les communes du Pays des Écrins

9 janvier

23 janvier

6 février

20 février

6 mars

20 mars

3 avril

10 avril

17 avril

22 mai

Mairie de Puy St Vincent

29 mai

12 juin

Mairie de La Roche de Rame

19 juin

26 juin

Mairie St Martin de Queyrières



SCANNEZ-MOI

PRISE DE RENDEZ-VOUS :

Christel BELLINO, conseillère habitat :

c.bellino@soliha.fr 04 92 51 89 01

Salima DI CREA, accueil :

contact.hutesalpes@soliha.fr 04 92 51 53 34

Les Fauvettes II, 1 rue des Marronniers - 05 000 Gap



**PROPRIÉTAIRES
CO-PROPRIÉTAIRES
RÉNOVEZ VOTRE ÉCRIN !**



Des **aides**,
des **conseils**,

un **accompagnement gratuit**
pour rénover ou adapter votre logement

**Opération Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat et de
Renouvellement Urbain
2025-2028**



COMMENT FAIRE ?



J'ai un **projet de travaux**, je prends RDV auprès de SOLIHA, je vérifie mon éligibilité.



Le technicien SOLIHA **visite mon logement** et réalise les diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation...)



Je demande les **devis** correspondant au scénario de travaux retenu.



SOLIHA m'aide pour déposer mon **dossier** complet auprès des financeurs.



Je réalise mes **travaux** (il est prudent d'attendre l'accord des subventions de l'ANAH)



Après la visite de contrôle, SOLIHA m'accompagne pour déposer mes demandes de **versement des aides réservées**.

LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER

A QUI S'ADRESSENT LES AIDES ?

Aux propriétaires* d'un logement de **plus de 15 ans** occupé à titre de **résidence principale**, situé sur la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

*Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants

Plafonds de ressources ANAH 2026 pour les propriétaires occupants :

Nb personnes dans le foyer	Catégorie de ressources	Plafond RFR (*) €
1	Très modestes	17 363 €
	Modestes	22 259 €
2	Très modestes	25 393 €
	Modestes	32 553 €
3	Très modestes	30 540 €
	Modestes	39 148 €
4	Très modestes	35 676 €
	Modestes	45 735 €
5	Très modestes	40 835 €
	Modestes	52 348 €
Par personne supplémentaire	Très modestes	+ 5 151 €
	Modestes	+ 6 598 €

Plafond RFR (*) € : « **Revenu Fiscal de Référence** » de l'année n-1 figurant sur la 1^{re} page de l'avis d'imposition et de l'ensemble des membres du foyer

POUR QUELS TRAVAUX ?

Réhabilitation complète

d'un logement vétuste et/ou vacant (gros œuvre, plomberie, électricité...)

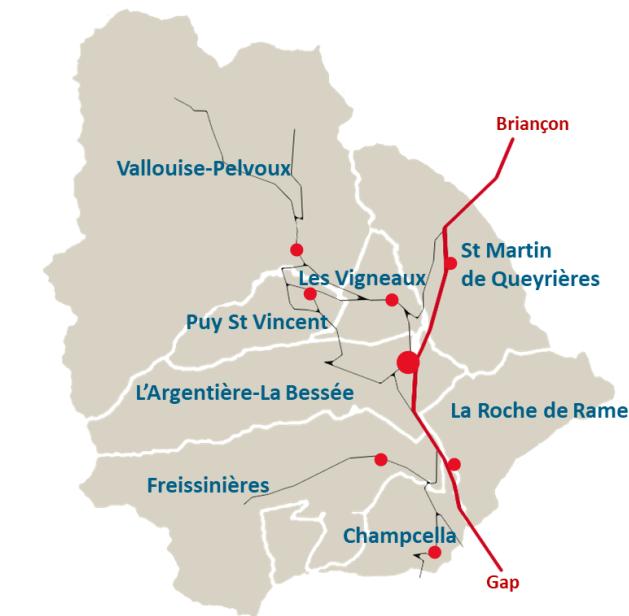


Rénovation énergétique

d'ampleur de votre logement (isolation, chauffage, ventilation...)



Adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap (adaptation de salle de bain, monte-escalier...)



VOUS HABITEZ ICI ? VOUS ÊTES CONCERNÉS !

L'Argentière-La Bessée . Les Vigneaux . La Roche de Rame
Saint Martin de Queyrières . Puy Saint Vincent . Champcella
Vallouise -Pelvoux . Freissinières